

Rabbi Lévi Yits'hak de Berditchev (1740-1809), l'un des plus grands maîtres 'hassidiques, surnommé « l'avocat du Peuple juif », avait pour habitude à Roch Hachana de trouver des mérites pour Israël devant le Bon D.ieu. Un Roch Hachana, après la prière du matin, il se promena dans les rues de Berditchev. Il aperçut un Juif assis à l'entrée de sa boutique, en train de graisser ses bottes, avec une pomme dans la bouche. Cela se passait avant même la fin des offices à la synagogue, alors que la coutume est de rester longtemps dans ce lieu saint. Ses élèves furent choqués : « Rabbi, regarde ! Même en ce saint jour, au lieu d'être à la synagogue, il s'occupe de son commerce et de ses bottes ! » Mais Rabbi Lévi Yits'hak

répondit avec chaleur : « Voyez comme les Juifs sont saints ! Même quand ils sont absorbés par leurs affaires les plus matérielles, ils n'oublient pas Roch Hachana. Il mange la pomme en pensant à la coutume sacrée de ce jour, où l'on trempe une pomme dans le miel pour demander une année douce ! » Et il leva les yeux au ciel en s'écriant : « Maître du monde, regarde Ton peuple bien-aimé ! Même lorsqu'ils sont plongés dans leurs besoins matériels, ils gardent Ta mémoire dans leur bouche. Peut-il exister un peuple plus fidèle que le Tien ? » Selon la tradition, cette plaidoirie toucha le Ciel et adoucit les décrets du jugement de cette année-là.

Cette histoire illustre l'approche de Rabbi Lévi Yits'hak, qui voyait toujours le bien caché chez chaque Juif, même dans une action qui semblait superficielle. Le message est particulièrement puissant à Roch Hachana : ce jour où chaque acte est pesé, l'avocat du peuple enseigne qu'il faut chercher la bonne intention derrière chaque geste. La pomme de Roch Hachana, trempée dans le miel, est devenue un symbole universel du souhait d'une « année douce ». Pour Rabbi Lévi Yits'hak, même le Juif qui ne respecte pas parfaitement les usages garde au fond de lui ce lien avec D.ieu et Ses Mitsvot. Son mérite est immense, car il révèle la fidélité essentielle du Peuple juif. L'essence de l'âme est toujours reliée à D.ieu, même quand

Suite en page 2

EDITO

QUAND L'ANNÉE CHANGE... POUR LE BIEN

Alors que la nouvelle année commence, nous y entrons évidemment pleins d'espoir. Il ne peut en être autrement : ne déclare-t-on pas que, si la précédente a pu avoir des aspects négatifs, ils disparaissent avec elle et que la nouvelle n'apportera que le meilleur ? Cela n'est pas qu'un simple souhait abstrait, manifestation d'un indomptable optimisme, ce qui ne serait déjà pas neutre. Il s'agit bien d'une assurance maintenue au fil de notre longue histoire. C'est justement cette permanence qui retient l'attention. Ainsi, d'année en année, quel que soit le contexte, nous manifestons la conviction sans faille que D.ieu nous accordera ce temps de merveille dont nous rêvons tous. D'où peut donc provenir cette attitude si profondément enracinée ? Y réfléchir, c'est se pénétrer du sens de Roch Hachana. Car, ce jour de début d'année n'est pas qu'une fête, même importante. Il est ce moment privilégié où les 13 attributs de la miséricorde Divine éclairent le monde. C'est dire que D.ieu est alors comme plus proche de nous et qu'il nous appartient d'être plus

proche de Lui. Nous avons entrepris cet effort essentiel durant le mois de Elloul et, à présent, nous passons à l'étape suivante : nous lier véritablement avec le Créateur. En ces jours particuliers, D.ieu renouvelle l'œuvre de la création. Ce n'est pas à la poursuite de l'ordre ancien que nous sommes conviés mais bien à la naissance d'un ordre nouveau.

Et, comme tous les débuts, celui-ci porte en lui la puissance de la suite. C'est dire que, pendant ces jours de Roch Hachana, c'est bien la totalité de l'année qui est en jeu. Lorsque le Chofar y retentit, cet appel lancinant qui dit sans doute bien plus que ne pourraient le faire des paroles articulées, son cri pénètre autant le ciel que le cœur de chacun. Il faut savoir l'entendre, et ainsi le ressentir, car c'est à travers lui que l'avenir se dessine.

Alors que beaucoup s'interrogent sur les événements que nous sommes amenés à rencontrer, sur une atmosphère changeante, Roch Hachana apporte sa réponse et celle-ci nous conduit loin, avec l'assurance de l'espoir, bien au-delà de l'espérance. Pour tous, une bonne écriture et signature dans le Livre de la Vie.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

2025 / N° 1
(59^{ème} année)

CHABBAT
NITSVIM

SAM. 20 SEPT. 2025
27 ELLOUL 5785

ROCH
HACHANA

MARDI 23 SEPT.
MERCREDI. 24 SEPT.
1 - 2 TICHRI 5786

CHABBAT
VAYELEKH
CHABBAT CHOUVA

SAM. 27 SEPT. 2025
5 TICHRI 5786



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

JEUDI 25 SEPTEMBRE : JEÛNE DE GUEDALYA : Début : 6h 07 - Fin : 20h 20

Horaires d'entrée et sortie de
CHABBAT NITSVIM
vendredi 19 septembre

ENTRÉE : 19h 36 **Sortie : 20h 40**

Bordeaux 19.47	Lyon 19.25	Nice 19.15
Deauville 19.46	Marseille 19.23	Rouen 19.41
Grenoble 19.22	Montpellier 19.29	Strasbourg 19.15
Lille 19.34	Nancy 19.21	Toulouse 19.38
	Nantes 19.51	

A partir du dimanche 14 sept. Pose des Téléphones : 6h 23 Heure limite du Chema : 10h 35

l'extérieur semble éloigné. A Roch Hachana, ce lien se manifeste : chaque Juif, de l'érudit au plus simple, exprime à sa manière le désir d'une nouvelle année de bénédiction.

Joie et jour du jugement

Comment célébrer avec joie un jour - Roch Hachana - qui est aussi appelé le « jour du Jugement » - où l'homme est évalué devant le Trône divin ? Cette joie n'est pas une marque d'insouciance, mais la réaction spirituelle correcte à la réalité que ce jour révèle : la souveraineté de D.ieu et la possibilité concrète de renaissance et de renouveau pour chaque Juif.

Roch Hachana :

couronnement et renaissance

Roch Hachana est avant tout le couronnement de D.ieu comme Roi : un acte d'acceptation libre et volontaire de notre servitude devant la Royauté divine.

Cette acceptation ne se limite pas à la crainte : elle inclut la joie de reconnaître notre lien vital avec le Créateur. Ces deux concepts, l'acceptation et la joie, transforment la relation entre l'homme et D.ieu.

La joie : une force spirituelle

Cette forme de joie n'est ni superficielle ni festive pour elle-même : c'est une puissance intérieure qui donne de l'élan à la Téchouva (retour), à la prière et aux actes de bonté. La joie est un moteur qui « libère » les capacités de l'âme : elle dissout l'apathie, rend la vie religieuse active et permet des changements réels.

Pourquoi la joie est-elle cohérente avec le jugement ?

Le jugement révèle des réalités : des fautes, des manques, mais aussi des potentialités.

Savoir que l'on est jugé pourrait inciter à l'angoisse ; or, la joie est ce qui permet d'accepter l'évaluation et d'en faire une impulsion vers l'amélioration. En d'autres termes : la crainte peut pousser à l'immobilisme, la joie pousse à l'action constructive. Ainsi Roch Hachana, jour de jugement, est simultanément une occasion joyeuse car il inaugure un cycle de réparation et d'élévation.

L'unité du peuple et la dimension communautaire

La dimension communautaire est essentielle : la joie du jour n'est pas simplement individuelle mais collective. L'unité et la joie communautaires renforcent la prière et la décision ferme (Kavana) acceptée ce jour-là.

La joie comme antidote à la peur paralysante

Il est important d'évoquer ici une idée essentielle : si l'on aborde Roch Hachana dans la seule optique de la peur, cela peut conduire à la paralysie spirituelle. La joie, en revanche, est active et permet de transformer le jugement en un catalyseur d'amélioration. La joie n'est pas un simple état d'humeur mais une stratégie halachique [elle nous est enjointe par la Loi] et spirituelle.

Comment manifester cette joie ?

Ce que l'on vient d'exposer ne consiste pas en un exposé théorique.

Bien au contraire, des manifestations tangibles de cette joie - chanter, se réunir lors d'un Farbrenguen (réunion 'hassidique), renforcer l'étude de la Torah, intensifier la prière et les actes de charité doivent l'exprimer et permettent de le faire. Ces expressions concrètes servent à ancrer et à prolonger les décisions prises le jour. En outre, la joie doit être associée à une résolution ferme d'amélioration, autrement dit la joie sans engagement réel reste incomplète.

Perspective messianique et espoir collectif

Enfin, la joie de Roch Hachana peut se percevoir dans une perspective messianique : le renouvellement individuel se joint au but collectif : hâter la rédemption par l'accroissement de la foi, de la pratique et de la joie dans l'accomplissement de la Mitsva. La joie devient ainsi un vecteur d'espérance, orienté vers un idéal collectif et pas seulement personnel.

Appel à la joie active

En résumé, Roch Hachana demande et mérite la joie, parce que ce jour inaugure la Souveraineté divine, offre la possibilité d'un nouveau départ et fournit l'énergie indispensable pour transformer l'examen divin en progrès réel. Cette joie est sérieuse, ancrée dans la tradition 'hassidique, et doit se traduire en actes : prière intensifiée, étude, charité, unité communautaire et résolution concrète de changement. Ainsi, la joie n'est pas l'ennemie du sérieux religieux, mais son meilleur allié.

Chana Tova ou Metouka.

- DIMANCHE 14 SEPTEMBRE – 21 ELLOUL
- LUNDI 15 SEPTEMBRE – 22 ELLOUL
- MARDI 16 SEPTEMBRE – 23 ELLOUL
- MERCREDI 17 SEPTEMBRE – 24 ELLOUL

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

- JEUDI 18 SEPTEMBRE – 25 ELLOUL

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

Mitsva positive n° 113 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir les prescriptions relatives à la Vache Rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

- VENDREDI 19 SEPTEMBRE – 26 ELLOUL
- SAMEDI 20 SEPTEMBRE – 27 ELLOUL

Mitsva positive n° 113 : Il s'agit du commandement nous incombant d'accomplir les prescriptions relatives à la vache

rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

- DIMANCHE 21 SEPTEMBRE – 28 ELLOUL
- LUNDI 22 SEPTEMBRE – 29 ELLOUL

Mitsva positive n° 108 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

- MARDI 23 SEPTEMBRE – 1^{er} TICHRI

Mitsva positive n° 108 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

Mitsva positive n° 101 : Il s'agit du commandement qui nous enjoint qu'une personne atteinte d'affection lépreuse (Tsara'at) soit impure et transmette l'impureté.

- MERCREDI 24 SEPTEMBRE – 2 TICHRI

Mitsva négative n° 308 : C'est l'interdiction qui nous a été



étude du
RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

LE CHOFFAR QU'ILS N'ONT PAS PU ENTENDRE

Rav Eliahou Dahan est le rabbin de Lille et émissaire du Rabbi dans cette ville du nord qui est, de fait, la quatrième plus grande ville de France. Depuis plus de quarante ans, Rav Dahan dirige la communauté juive et développe ses institutions éducatives et sociales.

Durant tout le mois d'Elloul, j'ai l'habitude – quand je sors de chez moi – d'emporter mon Choffar, cette corne de bélier dans laquelle on souffle à Roch Hachana pour rappeler les mérites du Peuple juif (le sacrifice d'Isaac, le Don de la Torah sur le mont Sinaï...). Si elle est obligatoire les deux jours de Roch Hachana, cette sonnerie du Choffar est aussi recommandée et est devenue une coutume solidement ancrée dans la conscience juive pendant tout le mois d'Elloul, le mois qui précède la fête solennelle de Roch Hachana. Plus d'une fois, j'ai pu constater combien les sons du Choffar touchent au plus profond de l'âme juive, même parmi ceux qui sont très éloignés de toute pratique religieuse, même parmi ceux qui n'ont reçu aucune éducation juive : il m'arrive souvent, comme tous les émissaires du Rabbi dans le monde, d'aborder des Juifs dans la rue et de leur proposer d'écouter le son du Choffar. Il est, en effet, très rare qu'ils refusent ! Et, très souvent, ils ne cachent pas leur émotion et même ne peuvent retenir leurs larmes...

A Lille, le jour de Roch Hachana rappelle des souvenirs douloureux. Durant la Shoah, tous les Juifs de la ville et de la région ont été sommés par les Allemands et la police française de se rassembler devant la gare, la veille de Roch Hachana 1942. De là, dans des conditions inhumaines, ils ont été envoyés dans des wagons à bestiaux vers le sinistre camp de la mort d'Auschwitz. Très peu d'entre eux survécurent. Cependant, des cheminots et même des citoyens courageux comprirent ce qui allait arriver à leurs voisins juifs et entreprirent tout simplement de « kidnaper » quelques-uns des enfants présents sur la place de la gare et ainsi de les sauver d'une mort atroce. Par la suite, ces enfants furent cachés, adoptés par des familles françaises, grandirent et se sont maintenant dispersés dans le monde entier.

Pour commémorer le 75^{ème} anniversaire de cette rafle, le ministère de l'Intérieur ainsi que les autorités municipales avaient organisé une cérémonie officielle pour rappeler le souvenir d'une communauté décimée avec une cruauté inimaginable par les Nazis. On avait même pensé à inviter les rescapés ainsi que les descendants des enfants sauvés par ces Justes des Nations. En tant que rabbin, j'ai été invité à prononcer un discours. Debout devant tous les notables et les familles des rescapés, j'ai rappelé

qu'à cet endroit-même on avait raflé ces Juifs sans défense, la veille de Roch Hachana : alors que ceux-ci s'appêtaient à revêtir leurs vêtements de fête pour se rendre à la synagogue et se préparer à écouter la sonnerie du Choffar le lendemain, ils avaient brutalement été envoyés à la mort. J'avais parlé avec mon cœur et, à la fin de mon discours, spontanément, j'ai sorti de ma poche mon Choffar et j'ai proclamé : « En souvenir de toutes ces âmes pures et pour assurer que plus jamais ceci ne se reproduira, écoutons maintenant tous ensemble le son du Choffar que ces malheureux n'ont pas pu écouter ! ». Et j'ai sonné dans le Choffar, un son puissant, un son bouleversant qui transcende toutes les limites et perce les cieux. Le recueillement était général, plus personne ne parvenait à parler après cette sonnerie si émouvante, chargée de tant de signification, de larmes et de méditation...

Il y avait dans l'assemblée un Juif pratiquant, descendant de ces rescapés : il avait auparavant demandé la permission de réciter le Kaddich, la prière d'hommage à D.ieu récitée par les orphelins, à la mémoire des victimes de la Shoah mais cela lui avait été délicatement refusé sous prétexte de laïcité et de séparation entre l'état et la religion. Cependant, après l'impact saisissant de la sonnerie du Choffar, plus personne ne pouvait logiquement s'interposer et, brisant le silence qui s'était installé, cet homme récita le Kaddich d'une voix forte, si forte que nombre de participants ne cachèrent pas leurs larmes.

Bien entendu, on ne parla plus que de cette sonnerie du Choffar dans la ville.

L'année suivante, on m'invita à prendre la parole dans une ville non loin de là et j'en ai profité encore une fois pour sonner du Choffar. Dans cette ville, il ne reste que quelques vieux Juifs, très peu pratiquants actuellement. Leur synagogue n'est ouverte qu'un jour dans l'année, à Yom Kippour quand je leur envoie quelques étudiants de Yechiva pour qu'ils puissent avoir un Minyan (présence obligatoire de dix Juifs pour la prière en commun). Certains de ces vieux Juifs voudraient vendre la synagogue mais je les encourage à ne pas le faire, à ne pas abandonner ce bâtiment construit par ces Juifs qui ont été exterminés pendant la Shoah. D.ieu merci, ils ont conservé ce joyau qui témoigne de la présence juive en France depuis des siècles.

Très certainement, une communauté pourra fleurir dans cet endroit également ! Le son du Choffar y retentira mais aussi, certainement, la voix des jeunes gens et même des enfants qui étudieront la Torah et proclameront leur fierté d'être juifs.

Le peuple juif vit !

Rav Eliahou Dahan – Si'hat Hachavoua N° 1970

Traduit par Feiga Lubecki



ETINCELLES DE MACHIA'H

Prémices matériels et prémices spirituels

Le texte de la Torah (Deut. 26: 1-4) enseigne : « Quand tu arriveras dans le pays... et tu prendras des prémices des fruits de la terre... Et tu les mettras dans un panier... et tu iras chez le Cohen qui sera en ce temps-là... et le Cohen prendra le panier de ta main et il le posera sur l'autel... ». Ces quelques mots décrivent le commandement de l'offrande des prémices des fruits caractéristiques d'Israël (le raisin, la figue, les dattes etc.), que les Juifs respectèrent après leur installation sur la terre donnée par D.ieu. De manière générale, il existe deux façons de pratiquer un commandement divin : en respectant le minimum requis ou en y manifestant tout l'amour que l'on porte à D.ieu par un accom-

plissement plus enthousiaste et plus attentif. Le commandement de l'offrande des prémices présente cette qualité particulière d'être, par nature, l'expression de cet amour enthousiaste ; de fait, on n'offrirait que le meilleur.

Au sens spirituel, alors que nous sommes au seuil de la Délivrance, il appartient à chacun de s'y préparer en offrant des « prémices ». Il s'agit d'offrir ainsi à D.ieu le meilleur de soi-même pour que, très bientôt, nous puissions accomplir cette offrande, au sens littéral, dans le troisième Temple, à Jérusalem.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Chabbat Parchat Tavo 5751) H.N.



A L'OCCASION DE VAV TICHRI
61^è Hilloula de la mère du Rabbi,
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna זצ"ל

Les Neché Oubnot 'Habad
vous invitent à une

CONFÉRENCE

par **Mme Dvora Zana**
(Chlou'ha à Paris 20^è – Gambetta)
et par **Mme Judith Loeb**
(épouse du Rav Loeb)

DIMANCHE 28 SEPT. à 20H 30
dans les Salons 'Haya Mouchka
49/51, rue Petit - 75019 Paris (Métro: Ourcq)
Vidéo - Goral - Buffet Public féminin - Entrée libre

QUE FAIT-ON LA VEILLE DE ROCH HACHANA : LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

On ne récite ni le Ta'hanoune ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas le Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes (ou éventuellement en présence de trois), chacun récite le texte de « Atarat Nedarim », l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce que l'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si l'on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

QUE FAIT-ON À ROCH HACHANA ? (cette année mardi 23 et mercredi 24 septembre 2025)

Lundi 22 septembre 2025, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana (les femmes mariées deux bougies, les filles une seule bougie) ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures avant 19h30 (en Ile-de-France) en récitant les bénédictions suivantes :

1) « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone* » ;

« *Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du jour du souvenir.* »

2) « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé.* ».

« *Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous a fait vivre, exister et arriver à cet instant.* »

Après la prière du soir, on se souhaite mutuellement : « *Léchana Tova Tikatèv Vété'hatème* » (« *Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année* »).

Après le Kiddouch de Roch Hachana, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Halla dans le miel (et ce, jusqu'à Hochaana Rabba, lundi 13 octobre 2025 inclus).

Ensuite on trempe un morceau de pomme douce dans le miel et l'on dit la bénédiction : « *...Boré Péri Haèts* » et on ajoute : « *Yéhi Ratsone Milfané'ha Chété'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka* » (« Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce »). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

Mardi 23 septembre 2025, on écoute les sonneries du Choffar (corne de bélier) à la synagogue ou en tout endroit (hôpital, la rue, domicile...). Après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et **on récite la prière de Tachli'h**.

Le soir, après 20h30 (en Ile-de-France), on place un fruit nouveau sur la table (qu'on mangera après le Kiddouch, avant de se laver les mains et de réciter la bénédiction sur les 'Hallot). Les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions (1 et 2) que la veille.

Après le Kiddouch et avant de se laver les mains pour manger la 'Halla, on récite la bénédiction « *...Boré Péri Haèts* » sur le fruit nouveau et on le mange. Puis on se lave les mains et on consomme le repas traditionnel.

Mercredi 24 septembre 2025, on écoute la sonnerie du Choffar (corne de bélier). Si l'on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

Roch Hachana se termine mercredi 24 septembre 2025 à 20h31 (en Ile-de-France). **On récite la Havdala** (sans épices odorantes, sans dire la bénédiction « *... Boré Meoré Haèch* » et sans bougie tressée : juste une coupe de vin ou jus de raisin).

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière « *Avinou Malkénou* » (« Notre Père, notre Roi »). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la « Amida ». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

Jeudi 25 septembre 2025, c'est le **jeûne de Guedalia**. **Il commence** au lever du jour (en Ile-de-France **à 6h 07**) et **se termine** à la tombée de la nuit **à 20h 20**. Il commémore l'assassinat de Guedalia qui fut le dernier gouverneur juif de Judée après la destruction du Temple par les Babyloniens, en 3339 (423 ans avant l'ère commune). Il avait été un homme sage et respecté ; sous son autorité, le reste de la communauté juive restée en Erets Israël avait prospéré et sa mort causa de grands bouleversements, des massacres et l'exil d'une grande partie de la communauté restante.

faite de couper ou de brûler les signes de la lèpre, de manière à en changer l'aspect.

Mitsva négative n° 307 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de raser les poils ou les cheveux entourant la teigne.

• **JEUDI 25 SEPTEMBRE – 3 TICHRI**

Mitsva positive n° 112 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de rendre le lépreux reconnaissable afin que l'on s'écarte de lui.

• **VENDREDI 26 SEPTEMBRE – 4 TICHRI**

Mitsva positive n° 110 : Il s'agit du commandement qui nous

a été ordonné que la purification de la lèpre se fasse de la manière qui a été expliquée dans la Torah, c'est-à-dire avec du bois de cèdre, de l'hysope, de l'écarlate, deux oiseaux et de l'eau vive, lesquels devront être utilisés conformément aux prescriptions. Cette procédure sert à purifier un homme ou une maison, comme précisé dans la Torah.

• **SAMEDI 27 SEPTEMBRE – 5 TICHRI**

Mitsva positive n° 111 : Il s'agit du commandement qui incombe à l'individu atteint d'affection lépreuse de se raser tout le poil, comme il est dit : « ce sera au septième jour, il rasera tout le poil ».

Comme chaque année, le Beth Loubavitch est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

SONNERIES DU CHOFFAR DE ROCH HACHANA

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou autres

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au

01 45 26 87 60

pour nous communiquer vos coordonnées

Cette sidra est dédiée à la mémoire et en l'honneur de

Makhlouf Armand ZRIBI zal ben Marcel

décédé le 9 Menahem Av 5780

Puisse-t-il reposer en paix parmi les Justes.

Offert par son épouse

Mme ZRIBI Jacqueline et ses enfants

Arié, Sarah et Raphaël

Puissions-nous poursuivre l'œuvre de notre cher père et nous inspirer de son dévouement et de ses vertus.

Ainsi, il continuera à vivre en nous.

Ma Zar'o Ba'haïm Af Hou Ba'haïm....

Petit calendrier des fêtes de Tichri 5786

ROCH HACHANA

du lundi 22 sept. au soir
au mercredi 24 sept. 2025

JEÛNE DE GUEDALYA

jeudi 25 sept. 2025

YOM KIPPOUR

du mercredi 1^{er} oct. au soir
au jeudi 2 oct. 2025

SOUCCOT

2 premiers jours de fête

du lundi 6 oct. au soir
au mercredi 8 oct. 2025

HOL HAMOËD SOUCCOT

du jeudi 9 oct.
au lundi 13 oct. 2025

HOCHAANA RABBA

lundi 13 oct. 2025

CHEMINI ATSÉRET

& SIM'HAT TORAH

du lundi 13 oct. au soir
au mercredi 15 oct. 2025

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée du

1^{er} SOIR DE ROCH HACHANA

lundi 22 sept.

ENTRÉE : 19h 30*

Allumage du

2^e SOIR DE ROCH HACHANA

mardi 23 sept.

APRÈS 20h 30**

Sortie : 20h 31

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

PROVINCE

	22 sept.* / 23 sept.** APRÈS
Bordeaux	19.41 / 20.39
Deauville	19.39 / 20.40
Grenoble	19.16 / 20.14

Lille	19.27 / 20.29
Lyon	19.20 / 20.18
Marseille	19.17 / 20.14

	22 sept.* / 23 sept.** APRÈS
Montpellier	19.23 / 20.20
Nancy	19.14 / 20.15
Nantes	19.45 / 20.44

	22 sept.* / 23 sept.** APRÈS
Nice	19.10 / 20.07
Rouen	19.35 / 20.36
Strasbourg	19.08 / 20.09
Toulouse	19.33 / 20.30

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT VAYELEKH

vendredi 26 sept.

ENTRÉE : 19h 21 **Sortie : 20h 25**

PROVINCES

Bordeaux	19.33
Deauville	19.30
Grenoble	19.08
Lille	19.18

Lyon	19.12
Marseille	19.10
Montpellier	19.16
Nancy	19.06
Nantes	19.37

Nice	19.02
Rouen	19.26
Strasbourg	19.00
Toulouse	19.26



TALMUD TORAH LOUBAVITCH

en Ile-de-France



Le dimanche matin, vos enfants, garçon ou fille, recevront l'éducation juive dont ils ont besoin.
Un programme complet de Judaïsme, comprenant la préparation à la Bar Mitsva, leur sera dispensé par des enseignants qualifiés.

LISTE DES CENTRES DE TALMUD TORAH

PARIS 1^{er}

M. ASSERAF L. 06 51 22 06 87

PARIS 3^e

M. NADJAR J. 07 54 53 27 48

PARIS 7^e

M. MERGUI Y. 06 22 03 33 07

PARIS 8^e

M. TOUBOUL C. 06 66 67 96 71

PARIS 10^e

M. HALIMI C. 06 20 47 23 75

PARIS 11^e

Mme ARNAUVE 06 50 02 59 55

PARIS 12^e

M. OHAYON S. 06 52 23 27 55

PARIS 13^e

M. ASSOULINE H. 06 20 87 35 05

PARIS 14^e

M. MERGUI C. 06 01 78 23 39

PARIS 15^e

- 62 rue Sébastien Mercier

M. DJIAN Y. 06 63 55 15 55

- 2 rue d'Arsonval

Mme MARCIANO 06 15 49 56 76

PARIS 16^e

Mme HERTZ 06 64 38 61 98

- 4 rue Girodet

Mme HOURI 06 60 37 41 15

PARIS 17^e

Mme ELBAZ 06 50 07 01 40

- 1 avenue Stéphane Mallarmé

Mme Lankar 06 52 43 40 57

PARIS 18^e

Mme TOUBOUL 07 55 22 13 90

PARIS 19^e

- 142 rue Haxo

M. OUAKI I. 06 12 22 88 26

- 59 bis av de Flandre

M. GABAY D. 06 13 99 62 21

PARIS 20^e

- 93, rue des Orteaux

M. ATLAN D. 06 62 62 17 82

- 17 rue de la Plaine

M. ATLAN D. 06 62 62 17 82

- 82 rue des Couronnes

Mme BELHASSEN 06 61 20 81 67

77 - PONTAULT COMBAULT

Mme AMAR 06 21 33 51 95

78 - HOUILLES

Mme CHAQUAT 06 67 78 11 55

78 - LA CELLE S. CLOUD

Mme ALLOUCHE 07 86 26 96 61

78 - MAISONS LAFFITTE

M. SARFATI L. 06 64 38 03 96

78 - MONTIGNY LE BRETONNEUX

M. NISENBAUM M. 06 22 83 55 82

78 - POISSY

M. KATAN R. 06 14 94 11 06

78 - S. GERMAIN EN LAYE

Mme SEBAG 06 19 58 43 09

91 - EVRY

Mme SEBAG 06 51 79 53 07

91 - LONGJumeau

Mme CELNIK 06 49 52 79 42

91 - MASSY

M. COHEN 06 98 89 01 62

91 - PALAISEAU

Mme ZERBIB 06 13 28 88 67

91 - SAVIGNY SUR ORGE

M. NARBONI T. 06 12 12 22 46

92 - ASNIERES - BOIS COLOMBES

Mme GERSHOVITZ 06 87 69 92 91

92 - CHATILLON

M. MIMOUN T. 07 63 14 91 35

92 - CHAVILLE

Mme BENECH 06 60 25 52 42

92 - GARCHES - S. CLOUD

M. ZEKRI M. 06 12 26 57 69

92 - LEVALLOIS

Mme ELBAZ 06 02 23 76 47

92 - MONTRouGE

Mme MIMOUN 06 64 48 64 33

92 - NANTERRE

Mme NACCACHE 06 50 07 37 28

92 - RUEIL MALMAISON

M. TOUBOUL M. 06 76 06 93 54

92 - SCEAUX

Mme MIMOUN 06 06 77 27 73

92 - SEVRES

M. FRAENKEL M. 06 13 87 11 97

92 - SURESNES

M. OUAKI M. 06 26 68 42 58

92 - VILLE D'AVRAY

M. MERGUI A. 06 58 85 20 17

93 - AUBERVILLIERS

M. GANSBURG B. 06 59 98 07 70

93 - BOBIGNY

M. TEICHTAL C. 07 67 91 68 52

93 - LES LILAS

Mme SARFATI 06 61 50 35 47

93 - MONTREUIL

Mme CHELLY R. 06 10 57 20 01

93 - PAVILLONS SOUS BOIS

M. BEN NEPHTALI D. 07 67 08 97 29

93 - NOISY LE GRAND

M. BENCHETRIT T. 06 49 83 18 45

93 - ROMAINVILLE

Mme SEBAG 06 17 22 63 94

93 - VILLEPINTE

M. BISMUTH Y. 06 63 65 33 45

94 - ALFORTVILLE

M. FELDSTEIN H. 06 13 30 68 81

94 - ARCUEIL

Mme GOLDBERG 06 95 39 84 55

94 - BRY SUR MARNE

M. ASSERAF I. 06 20 69 24 72

94 - BONNEUIL SUR MARNE

M. ALTABE Y. 06 65 73 41 30

94 - CHOISY LE ROI

Mme BENSOUSSAN 06 21 82 18 57

94 - CRÉTEIL

M. MELLUL M. 06 50 97 35 28

94 - JOINVILLE LE PONT

Mme MOATY 06 21 69 65 04

94 - LA QUEUE-EN-BRIE

Mme EDELMAN 06 24 79 38 43

94 - NOGENT SUR MARNE

M. LASRY M. 06 49 40 08 76

94 - S. MAUR

Mme DROOKMAN 06 19 61 41 94

94 - S. MANDÉ

- 19 rue du Cdt René Mouchotte

M. ALTABE I. 06 95 27 75 25

- 48 rue S. Marie

M. ELEZAM H. 07 68 77 98 71

94 - VILLEJUIF

M. ZERBIB L. 06 50 93 01 38

94 - VILLENEUVE S. GEORGES

M. LUBECKI C. 06 13 83 31 05

94 - VINCENNES

Mme GABISON 06 61 77 52 53

95 - DOMONT

M. ALTABE H. 06 24 17 81 00

95 - GOUSSAINVILLE

M. HABIB D. 07 81 27 63 16

95 - MONTMAGNY - GROSLEY

Mme SITBON 06 26 31 63 52

95 - S. BRICE SOUS FORÊT

M. AMRAM C. 06 61 99 59 74

95 - S. GRATIEN

Mme ABRAHAMI 06 29 23 52 27

95 - SOISY SOUS MONTMORENCY

M. ABRAHAMI D. 06 50 05 77 74

95 - VILLIERS LE BEL

M. DARDOUR A. 06 41 32 08 78

Possibilité d'inscription
en cours d'année